

Mise en garde Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 mai 2024 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, mairesse  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, conseillère  
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
Mme Sandra Picard, directrice adjointe des travaux publics  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Louis Routhier, chef de division de l'urbanisme  
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche  
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste 21 du Service de police  
M. Guillaume Théberge, commandant du poste de quartier 22

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

**10.02 - Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure**

700, rue Saint-Hubert : installation de deux enseignes suspendues au-dessus des locaux commerciaux (40.11) - aucune intervention

---

**10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

1, Place Ville-Marie : un usage « occupation événementielle » (40.12) - aucune intervention

---

**CA24 240156**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter l'ordre du jour du conseil d'arrondissement en ajoutant les deux points suivants :

30.05 : Approuver l'entente et autoriser l'arrondissement à signer l'entente avec Gestion Esplanade Cartier inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement de surface, estimés au montant de 3 710 704,67 \$, taxes incluses, du prolongement de la rue Tansley entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais, et nécessaire à la réalisation d'un développement immobilier mixte projeté sur le site dit des Portes Sainte-Marie, selon les dispositions du Règlement sur les ententes;

30.06 : Approuver l'entente et autoriser l'arrondissement à signer l'entente avec Faubourg de le Gauchetière inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement de surface, estimés au montant de 7 270 382,59 \$, taxes incluses, du prolongement de 3 rues dans l'ancien site de la maison Radio-Canada, et nécessaires à la réalisation d'un développement immobilier mixte projeté sur le site dit « Radio Canada », selon les dispositions du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) - Autoriser une dépense totale de 814 626,18 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

### 10.05 - Période de questions du public

11 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 13 questions ont été lues

Absence de la conseillère Alia Hassan-Cournol

#### Nom du demandeur et objet de la question

Lamia Lamoudi  
- logement social dans Peter-McGill

Stephane Febbrari  
- logement social dans Peter-McGill

Lisa Huang  
- accessibilité universelle sur les trottoirs de la rue Fullum

Abdenour Moula  
- sécurité du quartier Sainte-Marie

Jean Logan  
- réaménagement de la rue Fullum

Trinh Nguyen  
- projet particulier aux 731-741, rue de la Commune Ouest

Mgr Roger Dufresne  
- possibilité de faire la visite de l'église St-Eusèbe

Yves Chartrand  
- bilan de l'administration Projet Montréal

---

### CA24 240157

#### Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 15, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1242678004

---

**Période de questions du public – Prolongation**

Daniel Vaudrin  
- les inondations

Quinn Murph  
- bruit causé par les véhicules dans le centre-ville

Micaela Tenea  
- déchets dans la rue

Renaud Antoine  
- sécurité des piétons et cyclistes sur les rues Sherbrooke, Ontario et De Lorimier  
- axe cyclable sur du Havre

Gilbert Dumont  
- interdiction des souffleurs à feuilles au gaz (*certaines passages n'ont pas été lus, car ils ne respectaient pas le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135)*)

Christopher McCray  
- projet de piste cyclable et sécurisation sur du Havre

Carl St-Denis  
- église Saint-Eusèbe-de-Vergeil

Jocelyne Cantara Desjardins  
- circulation sur De Lorimer  
- structure électorale dans l'Arrondissement

François Desaulniers  
- saillies de trottoirs

Bryan Torres  
- itinérance

Ginette Lemay  
- sécurité dans le métro (*certaines passages n'ont pas été lus, car ils ne respectaient pas le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135)*)

Karim Kammah  
- projet pilote de l'Agence de mobilité durable  
- sécurisation de la piste cyclable sur Viger

Paul Racette Dorion  
- mesures d'apaisement sur du Havre

Jean-Yves Bourdages  
- réfection des trottoirs  
- bruit des voitures modifiées

Martin Bélisle  
- réduction de la vitesse sur Hochelaga

Philippe Lessard  
- complexe judiciaire en construction

---

**10.06 - Période de questions des membres du conseil**  
- aucune question

---

**CA24 240158**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240159**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1242678027

---

**CA24 240160**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1242678028

---

#### **CA24 240161**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 avril 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1242678029

---

#### **CA24 240162**

**Prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 25 avril 2024 relatif à la résolution CA24 240144 approuvant un projet particulier**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 25 avril 2024 pour le projet particulier intitulé « Résolution conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'immeuble (CA-24-011) afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 1500, avenue McGill College (Place Montréal Trust) ».

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1242678031

---

#### **CA24 240163**

**Approuver les catégorisations obtenues par trois organismes à but non lucratif (Y des femmes de Montréal, Les Valoristes coopérative de solidarité et Regroupement des éco-quartiers), en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver les catégorisations obtenues par les organismes à but non lucratif Y des femmes de Montréal, Les Valoristes coopérative de solidarité et le Regroupement des éco-quartiers, en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Y DES FEMMES DE MONTRÉAL

B

LES VALORISTES COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ  
REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS

A

A

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1249566002

---

**CA24 240164**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---



**CA24 240165**

**Autoriser la prolongation du contrat accordé à Manorex inc., pour une période d'un an, soit du 7 mai 2024 au 7 mai 2025, pour les services de location de pelles hydrauliques avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 461 002,61 \$, majorant la dépense maximale à 1 336 882,16 \$, taxes incluses (appel d'offres public 22-19229)**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA22 240166 adoptée à sa séance de mai 2022, accordé un contrat de 1 160 626,64 \$, taxes incluses, à 9154-6937 Québec inc. - Location Guay (lot 1) et un contrat de 875 879,55 \$ taxes incluses à Manorex inc. (lot 2), pour les services de location de pelles hydrauliques avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de 24 mois et autoriser une dépense totale de 2 036 506,19 \$ (lots 1 et 2), taxes incluses (appel d'offres public 22-19229 - 4 soumissionnaires);

Attendu que la section 15.02 du devis prévoit que celui-ci peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de douze mois :

Attendu que le conseil d'arrondissement a décidé d'exercer l'option de renouvellement de l'entente :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser la prolongation du contrat avec Manorex inc., pour une durée d'un an, soit du 7 mai 2024 au 7 mai 2025, pour les services de location de pelles hydrauliques avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie, majorant la dépense maximale à 1 336 882,16 \$, taxes incluses (appel d'offres public 22-19229);

D'autoriser une dépense supplémentaire de 461 002,61 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1248323004

**CA24 240166**

**Autoriser une affectation de surplus de 157 481,25 \$, net de ristournes - Accorder un contrat de 172 462,50 \$, taxes incluses, à MU, candidat lauréat de la demande de proposition du Passage des Solidarités, pour la réalisation d'une maquette conceptuelle finale, puis la réalisation et l'entretien de deux murales sous le passage inférieur Berri-Sherbrooke, et approuver la convention à cette fin**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus de 157 481,25 \$, net de ristournes;

D'accorder un contrat à MU, candidat lauréat de la demande de proposition du Passage des Solidarités, et approuver la convention pour la réalisation d'une maquette conceptuelle finale, puis la réalisation et l'entretien de deux murales sous le passage inférieur Berri-Sherbrooke, pour un montant de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour une période de deux mois, se terminant au mois de juillet 2024, et selon les termes et conditions stipulés à la convention;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1245476001

---

**CA24 240167**

**Autoriser une affectation de surplus de 450 000 \$ sur trois ans, approuver la convention se terminant le 31 décembre 2026 et accorder à la Société de développement commercial Montréal Centre-Ville une contribution annuelle de 150 000 \$ pour les années 2024 à 2026**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus de 450 000 \$ sur trois ans;

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2026, et accorder à la Société de développement commercial Montréal centre-ville une contribution annuelle de 150 000 \$, pour les années 2024 à 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1245920002

---

#### **CA24 240168**

**Accorder un contrat à Salvex inc. pour des travaux d'installation des modules de jeux au parc Berthier dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 279 105,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-007 - 1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder à Salvex inc., l'unique soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation des modules de jeux au parc Berthier dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 229 656,81 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-007;

D'autoriser une dépense de 34 448,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1249349002

---

#### **CA24 240169**

**Autoriser une affectation de 2 336 218 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour des travaux de réaménagement de la portion sud du parc des Royaux dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 2 558 463,29 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-001 - 3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de 2 336 218 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés du fonds de parcs et terrains de jeux;

D'accorder à Lanco Aménagement inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement de la portion sud du parc des Royaux dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 2 054 787,21 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-001;

D'autoriser une dépense de 308 218,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 195 458 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1249349001

---

**CA24 240170**

**Accorder un contrat au regroupement composé des firmes MU Architecture inc. et Genimac pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre du projet « Construire et aménager l'intérieur du garage satellite de la Commune (C-40) » pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de douze mois - Autoriser une dépense totale de 674 600,87 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public 24-20363 - 1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder à MU Architecture inc. et Genimac, regroupement des firmes ayant obtenu la note de passage requise en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de douze mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le projet « Construire et aménager l'intérieur du garage satellite de la Commune (C-40) » dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 499 704,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20363;

D'autoriser une dépense de 99 940,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 74 955,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

De procéder à une évaluation du rendement des firmes MU Architecture inc. et Genimac;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1246498002

---

**CA24 240171**

**Accorder un contrat à la firme FNX-Innov inc., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de reconstruction du mur de soutènement de l'avenue des Pins - Autoriser une dépense totale de 114 428,62 \$, taxes et contingences incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder à la firme FNX-Innov inc., le contrat pour la surveillance des travaux de reconstruction du mur de soutènement de l'avenue des Pins, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 95 357,18 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services;

D'autoriser une dépense de 19 071,44 \$, à titre de budget de contingences ;

De procéder à une évaluation du rendement de FNX-Innov inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1244223001

---

**CA24 240172**

**Accorder un contrat d'une valeur minimale de 171 850,26 \$ et maximale de 343 700,52 \$, toutes taxes incluses, à la société AXIA Services pour assurer un contrat de services de sécurité dans les installations de l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant la présence entre un et/ou trois agents de sécurité selon les besoins, pour une durée de douze mois, soit du 13 mai 2024 au 13 mai 2025 (appel d'offres public 24-20354 - 5 soumissionnaires)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder un contrat à la société AXIA Services, pour assurer un contrat de services de sécurité dans les installations de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de douze mois, soit du 13 mai 2024 au 13 mai 2025, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 343 700,52 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20354 - 5 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1249693001

---

**CA24 240173**

**Conclure une entente-cadre avec la firme Vlan paysages inc., d'une durée de trente-six mois avec option d'un maximum de deux prolongations, de six mois chacune, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie de conception et de surveillance des travaux de divers projets d'aménagement extérieurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 3 432 578,62 \$, taxes incluses (appel d'offres public VMP-24-006 - 10 soumissionnaires)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder à Vlan paysages inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie de conception et de surveillance des travaux de divers projets d'aménagement extérieurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de trente-six mois, avec option d'un maximum de deux prolongations, de six mois chacune, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 3 432 578,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-24-006;

D'approuver un projet de convention à cette fin;

De procéder à une évaluation du rendement de Vlan Paysages inc.;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1247513001

---

**CA24 240174**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissements 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, des locaux dans l'immeuble sis au 2915-2925, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 98 797 pi<sup>2</sup>, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 20 735 122,46 \$, incluant les taxes (Bâtiment 8471-001)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissements 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, des locaux dans l'immeuble sis aux 2915-2925, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 98 797 pi<sup>2</sup>, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 20 735 122,46 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1239653009

---

**CA24 240175**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.15.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240176**

**Approuver la convention, se terminant le 30 avril 2025, avec Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et Adultes (FEEJAD) dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 24 800 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 30 avril 2025, avec Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et Adultes (FEEJAD), dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie »;

D'accorder une contribution totale de 24 800 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1247709001

---

**CA24 240177**

**Approuver la convention de concession de local, se terminant le 30 mars 2028, et la convention de contribution financière, se terminant le 30 mai 2026, avec Cuisine-Atout Entreprise d'Insertion inc. dans le cadre de la gestion de l'espace café communautaire du centre Sanaaq, et accorder une contribution financière de 30 000 \$ en guise d'aide au démarrage du projet**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder une contribution financière de 30 000 \$, taxes incluses, à l'OBNL Cuisine-Atout Entreprise d'insertion inc. pour la gestion et l'opération du café du centre Sanaaq, entre avril 2024 et mars 2028;

D'approuver deux projets de convention à cette fin :

- convention de contribution financière pour 2024 et 2025;
- convention de concession de local d'une durée de trois (3) ans (2025-2028);



D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1249853001

---

#### **CA24 240178**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 19 300 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 500 \$ à Go Jeunesse;
- 5 000 \$ à Famille pour l'entraide et l'éducation des Jeunes et des Adultes;
- 2 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 1 000 \$ au Projet Diverso;
- 3 000 \$ au Carrefour St-Eusèbe (Fiduciaire du Salon des aînés 2024);
- 2 000 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 300 \$ à l'Association des Locataires HBP (Habitations Beaudry-Papineau);
- 500 \$ à L'Atelier des lettres en alphabétisation de Centre-sud;
- 3 000 \$ à LESPACEMAKER;

D'imputer cette dépense totale de 19 300 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1240175004

---

**CA24 240179**

**Approuver la convention, se terminant le 4 octobre 2024, avec Le Groupe communautaire L'itinéraire pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder à cette fin, une contribution totale de 60 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 4 octobre 2024, avec Le Groupe communautaire L'itinéraire pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle, dans le cadre du programme Prévention Montréal;

D'accorder une contribution totale de 60 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1245377004

---

**CA24 240180**

**Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2024, avec plusieurs organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 40 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2024, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 15 000 \$ à Le Monastère;
- 25 000 \$ à Piknic Électronik;

D'imputer cette dépense totale de 40 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1244680005

---

#### **CA24 240181**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry  
appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA24 240182**

**Offrir, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la gestion de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Table ronde du Quartier chinois de Montréal relative au prêt du terrain portant le numéro de lot 1 180 857 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1100,6 m<sup>2</sup>, au coin des rues Viger et De Bullion**

Il est proposé par Robert Beaudry  
appuyé par Serge Sasseville

D'offrir, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la gestion de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Table ronde du Quartier chinois de Montréal relative au prêt du terrain portant le numéro de lot 1 180 857 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1100,6 m<sup>2</sup>, au coin des rues Viger et De Bullion.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1244105002

---

#### **CA24 240183**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2024, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1243172001

---

#### **CA24 240184**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1242678030

---

#### **CA24 240185**

**Autoriser une affectation de surplus annuelle de 1 350 000 \$, pour les années 2025 à 2027, pour le financement de la rémunération des employés dédiés à la construction de saillies de trottoirs et pour l'entretien supplémentaire découlant de l'ajout de ces nouvelles saillies, pour un total de 4 050 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus annuelle de 1 350 000 \$, pour les années 2025 à 2027, pour le financement de la rémunération des employés dédiés à la construction de saillies de trottoirs et pour l'entretien supplémentaire découlant de l'ajout de ces nouvelles saillies, pour un total de 4 050 000 \$;

D'intégrer ce montant au budget de fonctionnement à raison de 1 350 000 \$ par année, et ce, à compter de l'année 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1245920003

---

**CA24 240186**

**Approuver l'entente et autoriser l'arrondissement à signer l'entente avec Gestion Esplanade Cartier inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement de surface, estimés au montant de 3 710 704,67 \$, taxes incluses, du prolongement de la rue Tansley entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais, et nécessaire à la réalisation d'un développement immobilier mixte projeté sur le site dit des Portes Sainte-Marie, selon les dispositions du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) - Autoriser une dépense totale de 388 531,39 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver l'entente et autoriser l'arrondissement à signer l'entente avec Gestion Esplanade Cartier inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement de surface, estimés au montant de 3 710 704,67 \$, taxes incluses, du prolongement de la rue Tansley entre l'avenue De Lorimier et la rue Parthenais, et nécessaire à la réalisation d'un développement immobilier mixte projeté sur le site dit des Portes Sainte-Marie, selon les dispositions du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013);

D'autoriser une dépense totale de 388 531,39 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1248393001

---

**CA24 240187**

**Approuver l'entente et autoriser l'arrondissement à signer l'entente avec Faubourg de le Gauchetière inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement de surface, estimés au montant de 7 270 382,59 \$, taxes incluses, du prolongement de 3 rues dans l'ancien site de la maison Radio-Canada, et nécessaires à la réalisation d'un développement immobilier mixte projeté sur le site dit « Radio Canada », selon les dispositions du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) - Autoriser une dépense totale de 814 626,18 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver l'entente et d'autoriser l'Arrondissement à signer l'entente avec Faubourg de la Gauchetière inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement de surface, estimés au montant de 7 270 382,59 \$, taxes incluses, du prolongement de 3 rues dans l'ancien site de la maison Radio-Canada, et nécessaires à la réalisation d'un développement immobilier mixte projeté sur le site dit « Radio-Canada », selon les dispositions du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013);

D'autoriser une dépense totale de 814 626,18 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1248393002

---

### **CA24 240188**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **CA24 240189**

#### **Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation en matière de disposition de biens - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation en matière de disposition de biens, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2024 par sa résolution CA24 240155;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation en matière de disposition de biens » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2024 par sa résolution CA24 240155;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le règlement CA-24-378 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation en matière de disposition de biens ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-378  
1242678026

---

**CA24 240190**

**Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 5 153 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 153 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Ville-Marie, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2024 par sa résolution CA24 240154;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 153 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière », dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Ville-Marie, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2024 par sa résolution CA24 240154;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville



D'adopter le règlement CA-24-379 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 153 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
CA-24-379  
1248958001

---

#### CA24 240191

**Adopter une résolution autorisant des enseignes face à des ouvertures du rez-de-chaussée du basilaire pour le bâtiment situé au 1275, avenue des Canadiens-de-Montréal, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 9 avril 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 24 avril 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1275, avenue des Canadiens-de-Montréal, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger notamment aux articles 97.2 et 479 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ;
  - b) d'installer des enseignes, le tout substantiellement conforme aux pages 4 à 8 des plans réalisés par la firme BLTA et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 mars 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) les deux enseignes identifiées « porte 3C » et « porte 5C » aux pages 4, 6 et 7 doivent être installées à une hauteur supérieure à la porte qui leur est adjacente;
  - b) les enseignes doivent être constituées exclusivement de lettres, de symboles, de logos ou de formes détachés;

- 3) De fixer un délai maximal de 24 mois, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, pour obtenir un certificat pour la première enseigne visée par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
pp 476  
1245289003

---

## CA24 240192

### **Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 30 avril au 9 novembre 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'occupation du domaine public du 30 avril au 9 novembre 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 730 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 309 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 674 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 219 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 237 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1247317001

---

### **CA24 240193**

#### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 4<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 4<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 378 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 731 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 310 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 675 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 238 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 220 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1245907005

---

#### **CA24 240194**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour la période estivale 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 732 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements et des niveaux sonores identifiés pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1248188001

---

#### **CA24 240195**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements au Vieux-Port de Montréal pour la saison estivale 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 733 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements et des niveaux sonores identifiés pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1248188002

---

**CA24 240196**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements à l'Esplanade de la Place Ville-Marie (PVM) pour la saison estivale 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 734 concernant la tenue d'événements à l'Esplanade de la Place Ville-Marie (PVM), selon l'horaire des événements et des niveaux sonores identifiés pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1248188003

---

**CA24 240197**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements au 463, rue Sainte-Catherine Ouest (Le Balcon) pour la saison 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 735 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site du 463, rue Sainte-Catherine Ouest (Le Balcon), selon l'horaire des événements et des niveaux sonores identifiés pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1248188004

---

#### **CA24 240198**

**Approuver le calendrier des événements 2024 de la cuisine de rue, édicter les ordonnances nécessaires à sa réalisation, sur les sites identifiés pour la période du 14 avril au 31 octobre 2024 et mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la liste des emplacements de cuisine de rue, pour la période du 14 avril au 31 octobre 2024;

De mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour occuper ces emplacements afin de contribuer à la relance des activités de rue et approuver la convention à cette fin;

D'édicter l'ordonnance P-1, o. 676, autorisant la présence des camions de cuisine de rue sur le domaine public aux sites et emplacements apparaissant au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1242840008

---

#### **CA24 240199**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.10 à 40.18.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA24 240200**

**Accorder une dérogation mineure relativement à l'installation de deux enseignes suspendues au-dessus des entrées des locaux commerciaux du bâtiment situé au 700, rue Saint-Hubert, conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 501, 523 et 532 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'installation de deux enseignes lumineuses

suspendues au-dessus des entrées des locaux commerciaux du bâtiment situé au 700, rue Saint-Hubert, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1245289005

---

#### **CA24 240201**

**Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « occupation événementielle » relativement à l'occupation de l'esplanade de l'immeuble situé au 1, Place Ville-Marie, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « occupation événementielle » prévu à l'article 385.4 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'occupation de l'esplanade Ville-Marie, située au 1, Place Ville-Marie, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement ;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) limiter l'occupation aux constructions temporaires et éléments de mobilier suivants : deux scènes et constructions techniques attenantes, mobilier et structures pour terrasse et salon extérieur, stèles d'affichage autoportantes, chapiteau ou construction temporaire abritant des tables ;
- b) intégrer des mesures d'embellissement autour du chapiteau abritant les tables pour la saison 2024;
- c) soumettre une nouvelle proposition de construction temporaire destinée à abriter les tables pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1247400002

---

#### **CA24 240202**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'améliorer la résilience des bâtiments et de leurs terrains dans le cadre d'une transition écologique - 2<sup>e</sup> projet de règlement**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 12 mars 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 28 mars 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité a présenté des changements au premier projet de règlement lors de l'assemblée publique de consultation :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter, avec modifications, le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'améliorer la résilience des bâtiments dans le cadre d'une transition écologique. ».

Adoptée à l'unanimité.

40.13  
CA-24-282.140  
1236255005

---

#### **CA24 240203**

**Adopter une résolution autorisant la division de trois logements pour le bâtiment situé au 3495, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 3495 rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :



- a) déroger notamment à l'article 141.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'interdiction de diviser un logement;
  - b) occuper et transformer le bâtiment existant de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 6 réalisés par Akelius inc. estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 avril 2024;
- 2) De fixer un délai maximal de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.14  
pp 477  
1244272002

---

#### CA24 240204

**Adopter une résolution autorisant l'agrandissement et la transformation pour le bâtiment situé au 1603-1613, rue Dorion, sur les lots 1 729 224 et 4 681 770, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Maison Plein Cœur) - Projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry  
appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 1603-1613, rue Dorion, sur les lots 1 729 224 et 4 681 770, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 9, 26, 81, 85 et 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur en étages maximale et la hauteur maximale, au nombre de logements maximum dans un secteur R.2, aux marges latérales et arrières prescrites, à une enseigne annonçant un nom d'immeuble;
  - b) transformer et d'agrandir le bâtiment situé aux 1603-1613, rue Dorion, sur les lots 1 729 224 et 4 681 770, le tout substantiellement conforme aux pages 9 à 27 des plans réalisés par Guillaume Lévesque Architecte et estampillés par l'Arrondissement le 22 avril 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue et la volumétrie doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
  - b) malgré l'article 2 a), la marge arrière et la marge latérale faisant face au lot 1 729 223, tel qu'indiqué au plan 21, peuvent varier;
  - c) soumettre la demande de permis de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
    - i) les matériaux de revêtement doivent tendre à reprendre les matériaux indiqués aux plans 9 à 18 ou être de qualité et durabilité supérieures ;
    - ii) la composition architecturale du mur arrière doit tenir compte de son impact visuel sur le domaine public immédiat;
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux d'agrandissement et de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.15  
pp 478  
1249276002

**CA24 240205**

**Adopter une résolution autorisant, pour l'entièreté du lot 1 424 739 et seulement la partie située au sud de la rue Notre-Dame du lot 1 424 344, lesquels se trouvent au 2100, rue Notre-Dame Est, l'usage « salle de spectacles » conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Village Pied-du-Courant) - Projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour l'entièreté du lot 1 424 739 et seulement la partie située au sud de la rue Notre-Dame du lot 1 424 344, lesquels se trouvent au 2100, rue Notre-Dame Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 170 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'obligation de tenir toutes les opérations reliées à l'exploitation d'un usage commercial à l'intérieur;
  - b) d'occuper les lots par l'usage « salle de spectacles » le tout substantiellement conforme au plan réalisé par Piknic Electronique et estampillé par l'Arrondissement le 22 avril 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation de conditions suivantes :
  - a) seules les constructions temporaires suivantes sont autorisées: des conteneurs, des enseignes, des bâtiments sans fondation ayant une superficie de plancher inférieure à 50 m<sup>2</sup>, des kiosques ou chapiteaux, des scènes, des roulottes;
  - b) les clôtures indiquées sur le plan estampillé par l'Arrondissement le 22 avril 2024 doivent être installées à l'emplacement indiqué sur celui-ci;
  - c) déposer une demande d'ordonnance sur le bruit auprès de l'arrondissement en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., C. B-3) pour chaque saison estivale;
- 3) De fixer un délai maximal de 24 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation pour l'application de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité.

40.16  
pp 479  
1249276003

---

**CA24 240206**

**Adopter une résolution autorisant l'occupation, au-dessus du rez-de-chaussée, des usages « soins personnels » et « bureau » au même niveau qu'un logement pour le bâtiment situé au 1090, rue de Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 1090, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 183 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'interdiction, au-dessus du rez-de-chaussée, d'un usage commercial au même niveau qu'un logement ou à un niveau supérieur;
  - b) occuper le local situé au deuxième étage du bâtiment à des fins de bureaux ou de soins personnels, le tout de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 3 réalisés par Le Groupe Architex estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 avril 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
  - a) déposer un rapport d'évaluation acoustique effectué in situ démontrant du faible impact du projet sur les usages résidentiels et, le cas échéant, prévoir des mesures de mitigation.

Adoptée à l'unanimité.

40.17  
pp 480  
1244272001

---

#### CA24 240207

**Adopter une résolution autorisant la régularisation de la densité du bâtiment situé aux 1449-1457, rue Sainte-Catherine Ouest, tel que construit avec un local commercial supplémentaire en sous-sol, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry  
appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 1449-1457, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 43 et 46 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la densité maximale prescrite sur un terrain affecté par plus d'un indice de superficie de plancher maximal;
  - b) construire, maintenir ou occuper un bâtiment avec une densité de construction égale ou inférieure à un indice de densité maximal de 6 pour l'ensemble de la superficie actuelle du terrain de cet immeuble, constitué des lots 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
  - a) consentir, sur demande de la Ville de Montréal transmise au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2027, à titre gratuit et en faveur de celle-ci, une servitude réelle et perpétuelle de passage et de parc publics sur la partie du lot 3 550 498 du cadastre du Québec qui n'est actuellement pas occupée par le bâtiment visé ainsi que sur la totalité du lot municipal 6 412 466 du cadastre du Québec, à être cédé au propriétaire, le cas échéant;
- 3) De fixer un délai de 6 mois, à compter de la date de présentation d'un projet d'acte de servitude par la Ville, pour la signature de celui-ci par le propriétaire de l'immeuble visé, à défaut de quoi, la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.18  
pp 481  
1247199002

---

**CA24 240208**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2024 (CA-24-370) afin d'ajouter des tarifications relatives aux vignettes institutionnelles et une location de salle, ainsi que modifier le montant relatif au faible revenu - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2024 (CA-24-370) afin d'ajouter des tarifications relatives aux vignettes institutionnelles et une location de salle, ainsi que modifier le montant relatif au faible revenu » et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.19 1242840009

---

**CA24 240209**

**Adopter le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation de chantier en 2024 - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement sur les subventions à la société de développement commercial Montréal Centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation de chantier en 2024 » et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.20 1242840006

---

**CA24 240210**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de revoir les dispositions relatives aux caractéristiques architecturales, de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt, ainsi que de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de revoir les dispositions relatives aux caractéristiques architecturales, de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt ainsi que de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires » et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.21 1244272003

---

**CA24 240211**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de revoir les dispositions relatives aux caractéristiques architecturales, de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt, ainsi que de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires - Projet de règlement**

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry  
appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de revoir les dispositions relatives aux caractéristiques architecturales, de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt ainsi que de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires ».

Adoptée à l'unanimité.

40.21.1 1244272003

---

#### **Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 11 juin 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 13.

---

Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement

---

Valérie Plante  
Mairesse

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240215 lors de la séance du conseil tenue le 11 juin 2024.